

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 49^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 16 AOÛT 2018, À VILLEBOIS

APPROUVÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA 49^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 16 AOÛT 2018, À VILLEBOIS

PRÉSENTS

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

ABSENTS

Boucher, Jean	Député d'Ungava
Bussièrès, Gregory	Ville de Lebel-sur-Quévillon

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 31.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de la 47^e séance ordinaire tenue le 25 avril 2018
 - 3.2. Procès-verbal de la 48^e séance ordinaire tenue le 21 juin 2018
 - 3.3. Procès-verbal d'une séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 juillet 2018
 - 3.4. Procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 août 2018
4. Finances
 - 4.1. États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 mai, au 30 juin et au 31 juillet 2018
 - 4.2. Mandat de vérification 2018-2019
 - 4.3. Signataires des effets bancaires
 - 4.4. Demande d'émission d'une nouvelle carte de crédit pour l'ARBJ
5. Fonds Eastmain
 - 5.1. États financiers et chèques émis au 31 mai, au 30 juin et au 31 juillet 2018
6. Correspondance

7. Image de marque
8. Offre de services de formation et d'accompagnement de l'équipe en développement économique
9. Offre de services en coaching
10. Embauche de Sandra Ethier, chargée de projets pour Secondaire en spectacle
11. Embauche de Pierre-André Savard, conseiller en développement économique
12. Échelles salariales – direction générale
13. Nomination de la direction générale à divers comités
 - 13.1. Comité de suivi Autobus Maheux
 - 13.2. Comité de suivi d'Intercar
 - 13.3. Conseil d'administration du Réseau de communications Eeyou et coentreprise
 - 13.4. Conseil d'administration d'Attraction Nord
 - 13.5. Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Jamésie
 - 13.6. Table de travail de la Commission de la construction du Québec (CCQ)
 - 13.7. Comité régional de sélection du FARR
 - 13.8. Responsable de l'accès à l'information
 - 13.9. Communication et porte-parole de l'ARBJ
 - 13.10. Conseil d'administration de Pourvoirie Mirage
 - 13.11. COMAX
 - 13.12. Projets de 5 000 \$ et moins en développement social
14. Comité d'investissement commun
 - 14.1. Mandat et composition
 - 14.2. FLIFLS-02 – Moratoire
 - 14.3. Projets présentés au CIC du 14 août 2018
 - 14.3.1 PVE-145
15. Secondaire en spectacle
 - 15.1. Rapport d'activité 2017-2018
 - 15.2. FDT-PS-32 – Secondaire en spectacle édition 2018-2019
16. Nominations
 - 16.1. Comité d'investissement de Femmessor
 - 16.2. Conseil d'administration du Centre d'entrepreneurship nordique
 - 16.3. Conseil d'administration du Groupe neurones
 - 16.4. Conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Chibougamau
17. Projets de soutien au développement
 - 17.1. FE-69 – Réparation de la toiture et de la poutre
 - 17.2. FE-77 – Réparations du système de ventilation de chauffage et réfections des vestiaires de la piscine municipale
 - 17.3. FCR-79 – Entente de service de formation continue en culture 2018-2019
 - 17.4. FOIS-039 – Cuisine solidaire 2018
 - 17.5. PIEC-01 – Entreposons nos équipements de travail
 - 17.6. PIEC-02 – Projets de construction de serre éducative
 - 17.7. PMD-24 – Séjour exploratoire à Lebel-sur-Quévillon
 - 17.8. Projets de 5 000 \$ et moins
18. Réseau de communications Eeyou
19. Mise en place d'un OBNL afin de constituer le Pôle régional d'innovation nordique
20. Comité motoneige
21. Divers
 - 21.1. Remerciements et félicitations à madame Josée Bouchard
 - 21.2. Parc Robert-A.-Boyd
 - 21.3. Motion de félicitations
22. Prochaine séance
23. Questions du public
24. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA 47^E SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 25 AVRIL 2018

Le procès-verbal de la 47^e séance ordinaire tenue le 25 avril 2018 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 47^e séance ordinaire tenue le 25 avril 2018 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA 48^E SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 JUIN 2018

Le procès-verbal de la 48^e séance ordinaire tenue le 21 juin 2018 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-03

D'ADOPTER le procès-verbal de la 48^e séance ordinaire tenue le 21 juin 2018 avec les corrections demandées, soit :

- À la page 48.12, dans la résolution ARBJCA-2018-06-21-19, libeller la nomination des signataires comme suit : « **DE NOMMER** le président, M. René Dubé, et la directrice générale par intérim, Mme Marie-Claude Brousseau, à titre de représentants de l'Administration régionale Baie-James, afin de signer tout acte de quittance et formulaire de radiation au Registre des droits personnels et réels mobiliers, afin de donner plein effet à la présente résolution. »
- À la page 48,29, au point 24.9.1, inscrire la considération comme suit : **CONSIDÉRANT QUE**, selon l'interprétation des critères du Fonds Eastmain adoptés en 2015 par le conseiller en développement économique assigné au dossier, ce projet municipal ne cadre pas dans le programme.
- À la page 48,29, au point 24.9.2, inscrire la considération comme suit : **CONSIDÉRANT QUE**, selon l'interprétation des critères du Fonds Eastmain adoptés en 2015 par le conseiller en développement économique assigné au dossier, ce projet municipal ne cadre pas dans le programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 23 JUILLET 2018

Le procès-verbal d'une séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 juillet 2018 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-04

D'ADOPTER le procès-verbal d'une séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 juillet 2018, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 7 AOÛT 2018

Le procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 août 2018 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-05

D'ADOPTER le procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 août 2018, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

4.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 MAI ET AU 30 JUIN 2018

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 mai et au 30 juin 2018, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-06

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 mai et au 30 juin 2018, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. MANDAT DE VÉRIFICATION 2018-2019

Sur proposition de M. Alain Poirier (Label-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-07

DE MANDATER la firme Josée Bélanger inc. pour effectuer la vérification des états financiers de 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

Faisant suite à l'embauche de Mme Marie-Claude Brousseau en tant que directrice générale par intérim, les autorisations de signatures des effets bancaires doivent être modifiées.

CONSIDÉRANT l'embauche de la directrice générale par intérim de l'Administration régionale Baie-James entrée en poste le 6 août dernier.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-08

QUE les signataires désignés pour le compte et les effets bancaires de l'Administration régionale Baie-James soient :

Administrateurs :

1. René Dubé, administrateur
2. Réal Dubé, administrateur

Gestionnaires :

3. Marie-Claude Brousseau, directrice générale par intérim
4. Annie Cloutier, coordonnatrice de l'administration et finances

ET que chaque effet bancaire comporte au moins la signature d'un administrateur et d'un gestionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4. DEMANDE D'ÉMISSION D'UNE NOUVELLE CARTE DE CRÉDIT POUR L'ARBJ

Faisant suite à l'embauche de la directrice générale par intérim, une nouvelle carte de crédit doit être demandée.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-09

D'ANNULER la carte de crédit portant le numéro 4530920829476019 au nom de l'Administration régionale Baie-James pour Mme Josée Bouchard;

DE DEMANDER l'émission d'une nouvelle carte au nom de l'Administration régionale Baie-James pour Mme Marie-Claude Brousseau avec une limite de crédit de 5 000 \$;

D'INCLURE Mme Annie Cloutier comme gestionnaire du compte Visa de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **FONDS EASTMAIN**

5.1. **ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 MAI ET AU 30 JUIN 2018**

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 mai et au 30 juin 2018 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-08-16-01

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 mai et au 30 juin 2018 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **CORRESPONDANCE**

La correspondance du 19 juin au 10 août 2018 est déposée pour information.

7. **IMAGE DE MARQUE**

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-10

D'ADOPTER le logo présenté comme la nouvelle image de marque de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **OFFRE DE SERVICES DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉQUIPE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT l'adoption des nouveaux programmes de développement économique en juin 2018;

CONSIDÉRANT la mouvance de personnel au sein de l'équipe;

CONSIDÉRANT le nouveau rôle de conseiller en développement économique;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ souhaite développer une nouvelle approche en matière de service à la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le formateur a effectué les vérifications nécessaires auprès de son employeur et qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-11

D'ACCEPTER l'offre de services de formation et d'accompagnement en développement économique de M. Alain Coulombe à hauteur de 6 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. OFFRE DE SERVICES EN COACHING

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale et la nomination de la directrice générale par intérim.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-12

D'ACCEPTER l'offre de services de coaching par Mme Josée Bouchard, consultante de Gestion Le Monarque, à hauteur de 1 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. EMBAUCHE DE SANDRA ETHIER, CHARGÉE DE PROJETS POUR SECONDAIRE EN SPECTACLE

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-13

D'EMBAUCHER Mme Sandra Ethier en tant que chargée de projets pour Secondaire en spectacle, pour la période du 27 août 2018 au 14 juin 2019, et ce, aux conditions établies dans la Politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. EMBAUCHE DE PIERRE-ANDRÉ SAVARD, CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-14

D'EMBAUCHER M. Pierre-André Savard au poste de conseiller en développement économique, et ce, aux conditions établies dans la Politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ÉCHELLES SALARIALES – DIRECTION GÉNÉRALE

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-15

D'ADOPTER les échelles salariales des postes-cadre, soit pour la direction générale et la direction générale adjointe, et ce, comme présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. NOMINATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À DIVERS COMITÉS

13.1. COMITÉ DE SUIVI D'AUTOBUS MAHEUX

CONSIDÉRANT l'importance du dossier de transport régional et interrégional dans la région;

CONSIDÉRANT la mise en place d'une table de travail avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et Autobus Maheux Itée en juillet 2017.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-16

DE NOMMER la direction générale en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au comité de suivi d'Autobus Maheux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2. COMITÉ DE SUIVI D'INTERCAR

CONSIDÉRANT l'importance du dossier de transport régional et interrégional dans la région;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de travail régional en août 2014.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-17

DE NOMMER la direction générale en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au comité de suivi d'Intercar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS EYYOU ET COENTREPRISE

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-18

DE NOMMER la direction générale en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au conseil d'administration du Réseau de communications Eeyou et en tant qu'administratrice à la coentreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRACTION NORD

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de l'ARBJ pour siéger au sein de conseil d'administration d'Attraction Nord.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-19

DE NOMMER la direction générale en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au conseil d'administration d'Attraction Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5. CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA JAMÉSIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de l'ARBJ pour siéger au sein de conseil régional des partenaires du marché du travail de la Jamésie.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-20

DE NOMMER la direction générale en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Jamésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6. TABLE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ)

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-21

DE NOMMER la direction générale en tant que membre de la table de travail de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.7. COMITÉ RÉGIONAL DE SÉLECTION DU FARR

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de l'Administration régionale Baie-James est membre votant du comité régional de sélection du FARR.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-22

DE NOMMER Mme Marie-Claude Brousseau, directrice générale par intérim comme membre votant du comité régional de sélection du FARR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.8. RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un responsable de l'accès à l'information.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-23

DE NOMMER Mme Marie-Claude Brousseau, directrice générale par intérim, en tant que responsable de l'accès à l'information pour l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.9. COMMUNICATION ET PORTE-PAROLE DE L'ARBJ

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-24

DE NOMMER la direction générale en tant que porte-parole de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.10. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE POURVOIRIE MIRAGE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de l'ARBJ pour siéger au sein du conseil d'administration de Pourvoirie Mirage.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-25

DE NOMMER la direction générale en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au conseil d'administration de Pourvoirie Mirage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.11. COMAX

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de l'ARBJ au sein des divers comités de maximisation avec les minières du territoire.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-26

DE NOMMER la direction générale en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au sein des divers comités de maximisation avec les minières du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.12. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT QUE les décisions de la direction générale pour les projets de 5 000 \$ et moins seront entérinées par le conseil d'administration.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-27

D'AUTORISER la direction générale à statuer sur les demandes d'aide financière de 5 000 \$ et moins présentées dans le cadre des activités de développement social.

D'AUTORISER la direction générale à signer les protocoles d'entente ou conventions d'aide financière et tous les documents afférents, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

QUE les décisions des différents projets soient présentées au conseil d'administration aux fins d'entérinement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

14.1. MANDAT ET COMPOSITION

Le document concernant le mandat et la composition du comité d'investissement commun est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-28

D'ADOPTER le mandat et la composition du comité d'investissement commun, avec les modifications suivantes :

- Au point 5 de la page 1, enlever le mot « raisonnables » dans le premier énoncé;
- Au point 8 de la page 2, enlever le mot « permanent » dans la première phrase du premier énoncé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2. FLIFLS-02 - MORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE les activités principales de l'entreprise ne peuvent plus être pratiquées;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise continue de payer les intérêts du prêt, respecte les ententes et maintient les partenaires informés;

CONSIDÉRANT QUE le moratoire est conditionnel à la confirmation d'un moratoire sur les versements en capital de l'ensemble des partenaires financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des bailleurs de fonds se sont entendus pour un moratoire sur le capital jusqu'en février 2019;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons arrimer les périodes de moratoire avec les autres partenaires financiers.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-29

D'OFFRIR un moratoire de six mois sur le capital pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 28 février 2019, pour le dossier FLIFLS-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3. PROJETS PRÉSENTÉS AU CIC DU 14 AOÛT

14.3.1 PVE-145

Une entreprise a effectué une demande d'aide financière dans le cadre du programme Prédémarrage et valorisation de l'entrepreneuriat. Le comité d'investissement ayant statué et soumis sa décision, le conseil d'administration doit les entériner.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement commun.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-30

D'ENTÉRINER la décision du comité d'investissement commun lors de la rencontre du 14 août 2018 pour le projet PVE-145, soit l'octroi d'une subvention de 3 000 \$ dans le programme Prédémarrage et valorisation de l'entrepreneuriat, prélevé dans le Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. SECONDAIRE EN SPECTACLE

15.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017-2018

Le rapport d'activité 2017-2018 de Secondaire en spectacle est déposé aux fins d'adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-31

D'ADOPTER le Rapport d'activité 2017-2018 de Secondaire en spectacle comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2. FDT-PS-32 – SECONDAIRE EN SPECTACLE ÉDITION 2018-2019

Secondaire en spectacle est un programme de développement culturel et artistique des jeunes des écoles secondaires du Québec, axé sur l'expérimentation, l'apprentissage et la formation.

Le rapport pour l'édition 2017-2018 du programme Secondaire en spectacle démontre l'importance de maintenir le projet et de poursuivre les actions entreprises durant la dernière année qui ont fait de cette édition un réel succès.

Afin de démarrer l'édition 2018-2019 du programme, l'Administration régionale Baie-James doit se positionner face à son engagement financier et social envers le projet.

CONSIDÉRANT QUE le programme Secondaire en spectacle permet de promouvoir le développement et la pratique d'activités culturelles et artistiques auprès des élèves du secondaire, dans un cadre éducatif, en favorisant le développement d'habiletés personnelles, sociales et l'acquisition de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2017-2018 fût un réel succès dû aux nouveautés et aux taux de participation des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la contribution projetée de la Corporation secondaire en spectacle pour le déploiement du programme en 2018-2019 est de 19 736 \$;

CONSIDÉRANT QUE le taux de participation est en baisse et qu'un projet de mini pan interrégional est en développement avec l'Abitibi-Témiscamingue pour stimuler l'intérêt des jeunes au programme;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2017-2018 fût portée par l'Administration régionale Baie-James.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-08-16-01

QUE l'Administration régionale Baie-James pilote l'édition 2018-2019 de Secondaire en spectacle pour la région;

D'ACCORDER une subvention de 30 000 \$ pour le programme régulier, et ce, par le Fonds de développement des territoires (FDT).

D'ACCORDER une subvention de 5 000 \$ pour le projet de mini pan interrégional, et ce, par le Fonds de développement des territoires (FDT).

D'AUTORISER la direction générale à signer les documents afférents au projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. NOMINATIONS

16.1. COMITÉ D'INVESTISSEMENT DE FEMMESSOR

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de l'ARBJ pour siéger au sein du comité d'investissement de Femmessor.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-32

DE NOMMER Mme Éva Miron Bilodeau en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au comité d'investissement de Femmessor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'ENTREPRENEURSHIP NORDIQUE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de l'ARBJ pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre d'entrepreneurship nordique.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-33

DE NOMMER Mme Éva Miron Bilodeau en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au conseil d'administration du Centre d'entrepreneurship nordique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE NEURONES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de l'ARBJ pour siéger au sein du conseil d'administration du Groupe neurones.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-34

DE NOMMER Mme Stéphanie Trépanier en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au conseil d'administration du Groupe neurones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de l'ARBJ pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Chibougamau.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-35

DE NOMMER Mme Mélanie Leblanc en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Chibougamau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PROJETS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

17.1. FE-69 – RÉPARATION DE LA TOITURE ET DE LA POUTRE

Le projet présenté par la Localité de Villebois vise la réparation de la toiture du gymnase (salle communautaire) adjacente à l'édifice municipal. On souhaite isoler l'entretoit, le remplacement des bardeaux d'asphalte par un revêtement métallique et la réparation et le renforcement des poutres.

Le gymnase sert de salle communautaire et dans son état actuel, on ne peut assurer le maintien des activités du seul lieu de rassemblement des citoyens de la localité.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-08-16-02

D'OCTROYER à la Localité de Villebois une subvention pour la réalisation de son projet « Réparation de la toiture et de la poutre ». Cette subvention correspondra à 30 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 48 859,87 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 39 087,90 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 9 771,97 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

Le vote est demandé :

Pour	5
Contre	3
Abstention	1

* À noter que le président n'a pas exercé son droit de vote.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

17.2. FE-77 – RÉPARATIONS DU SYSTÈME DE VENTILATION DE CHAUFFAGE ET RÉFECTIONS DES VESTIAIRES DE LA PISCINE MUNICIPALE

Le projet présenté par la ville de Chapais vise à mettre aux normes les systèmes de ventilation et de chauffage de la piscine municipale et des vestiaires, afin d'obtenir un bon contrôle d'humidité, par des taux de ventilation requis. Ce projet intègre également la réfection de la ventilation des salles de douches et des casiers, ainsi que le renouvellement des casiers et du plancher des vestiaires. Ce projet réglera également le problème de migration des odeurs vers la salle communautaire, par la construction d'un mur pour séparer le secteur de la piscine avec celui de la salle commune. Enfin, cette mise aux normes assurera également, avec la facilité des accès, un meilleur suivi pour l'entretien et ainsi, un maintien de l'efficacité des équipements.

La fermeture de la piscine municipale entraîne des répercussions négatives pour la communauté de Chapais. Étant une des principales infrastructures de loisir de la ville, la piscine municipale est beaucoup utilisée, que ce soit pour des bains libres ou des activités aquatiques diverses. La situation géographique isolée de la municipalité permet difficilement aux citoyens d'utiliser les infrastructures de loisirs de la ville voisine, la plus proche étant située à une quarantaine de kilomètres.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-08-16-03

D'OCTROYER à la Ville de Chapais une subvention pour la réalisation de son projet « Réparations du système de ventilation de chauffage et réfections des vestiaires de la piscine municipale ». Cette subvention correspondra à 30 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 104 825,10 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 83 860,08 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;

- 20 % de la subvention restante, soit 20 965,02 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

Le vote est demandé :

Pour 5
Contre 4

* À noter que le président n'a pas exercé son droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3. FCR-79 – ENTENTE DE SERVICE DE FORMATION CONTINUE EN CULTURE 2018-2019

Sur le plan de la culture dans la région, beaucoup de travail reste à faire et l'expertise est à développer. Actuellement, nous ne possédons pas l'expertise sur le territoire afin de poursuivre le service de formation continue en culture, de là l'importance de travailler conjointement avec le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (CCAT). En effet, dans ce projet, le CCAT aurait comme mandat d'identifier les besoins du marché et de coordonner l'ensemble des formations comme ce fut le cas en 2017-2018.

Les détails du projet sont présentés dans le document ci-joint. Services Québec confirme l'octroi de la somme maximale de 30 000 \$ pour l'année financière 2018-2019 à l'ARBJ. Cette somme permettra la poursuite d'un service de formation continue pour les artistes pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mars 2019.

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités déposé par le Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue illustre le franc succès de l'entente de service de formation continue en culture 2017-2018, auprès de la clientèle visée et que le nombre de formations passera de 6 à 8 pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE Services Québec confirme l'octroi de la somme maximale de 30 000 \$ afin de bonifier le service et l'offre de formation.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications confirme que le projet cadre dans l'Entente de développement culturel 2018-2019 et recommande son financement pour une somme de 17 320 \$.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFCR-2018-08-16-01

D'ACCORDER une subvention de 17 320 \$ dans le projet par l'Entente de développement culturel 2018-2019 (FCR).

D'AUTORISER la direction générale à signer pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, l'entente avec Services Québec pour l'obtention de la subvention de 30 000 \$.

D'AUTORISER la direction générale à signer pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, l'entente avec le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue pour la mise en place du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4. FOIS-039 – CUISINE SOLIDAIRE 2018

L'objectif du projet consiste à maintenir jusqu'au 31 décembre 2018 le projet « Cuisine solidaire », à Lebel-sur-Quévillon

Reprenant le principe de grandes corvées de solidarité, le projet consiste à cuisiner, de trois à cinq fois par année, des plats congelés afin de regarnir le congélateur du comité de bienfaisance. Ainsi, lors de demandes au cours de l'année, des familles et personnes démunies pourront recevoir des plats cuisinés maison.

Donc, une première cuisine sera réalisée en octobre 2018 pour commencer le travail de préparation des plats pour les paniers de Noël, le tout en répondant aux demandes d'aide alimentaire qui est récurrente tout au long de ces mois d'automne et d'hiver.

Le Comité de bienfaisance des Filles d'Isabelle embauche une ressource pour la planification et la coordination des corvées. Cette ressource s'occupe d'une équipe de bénévoles qui consacreront une journée à la préparation des plats qui seront congelés. De plus, à la fin de ces journées de cuisine, des repas chauds seront servis aux familles démunies.

Ainsi, lors de demandes au cours des quatre mois prochains, des familles et personnes démunies pourront recevoir des plats cuisinés maison complets et équilibrés.

De plus, des paniers de Noël seront distribués pour Noël.

De janvier 2017 à fin juin 2018, plus de 126 demandes ont été reçues pour le service de dépannage et plus de 26 paniers ont été distribués pour Noël. On compte 25 enfants parmi les 67 ménages qui ont eu recours au comité pour demander de l'aide, ce qui démontre bien l'importance de ce service pour la communauté de Lebel-sur-Quévillon.

CONSIDÉRANT QUE le projet vient directement en aide aux gens vivant en situation de pauvreté en leur offrant un service de dépannage alimentaire, qu'il n'a pas été possible de le concrétiser durant la période estivale et que la demande a augmenté cette année;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de maintenir ce projet en place pour répondre aux besoins portant sur la sécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2017, le gouvernement du Québec a dévoilé le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, qui prévoit des investissements de près de trois milliards de dollars et que les nouvelles alliances pour la solidarité ont fait l'objet de publicité, mais ne sont pas encore déployées;

CONSIDÉRANT QUE le projet a besoin d'une aide financière supplémentaire pour maintenir ses activités jusqu'au 30 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un registre des noms, dates, heures et signatures des bénévoles sera remis à la fin du projet.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFOIS-2018-08-16-01

D'ACCORDER une subvention au Comité de bienfaisance des Filles d'Isabelle pour le projet « Cuisine solidaire » pour une somme maximale de 8 000 \$.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 6 400 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 600 \$ ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.5. PIEC-01 – ENTREPOSONS NOS ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Le camping du Mont Fenouillet est aussi un camping équestre qui a pour mission d'organiser et animer des activités de loisirs équestres. Ce camping possède maintenant plus de 150 terrains de camping, dont 10 sont pour location hebdomadaire pour touristes et vacanciers. Comme le camping ne possède pas un système d'aqueduc avec eau potable ni de système d'égout, les terrains sont beaucoup moins dispendieux et cela permet à tous les gens de différentes classes sociales d'avoir la possibilité de louer un terrain et de prendre part aux loisirs et activités (5 par été).

Pour accommoder les campeurs, il offre différents services, tels que le ramassage du fumier et des vidanges des roulottes qui requièrent une remorque avec fosse septique. Pour l'entretien des lieux publics, divers équipements, outils et tracteur sont essentiels. De plus, il faut faire l'entretien du puits pour abreuver les chevaux.

Avec toute la machinerie et l'équipement nécessaires, la construction d'un entrepôt de 24 pieds x 32 pieds avec une dalle de béton armé s'avère d'une grande nécessité, car les équipements finissent par disparaître s'il n'y a aucun endroit pour les entreposer. Même si le camping possède déjà une petite remorque verrouillée, il ne peut entreposer tout l'équipement dont il dispose et donc, le tout reste à la vue de tous.

Finalement, l'entrepôt lui permettra de préserver la beauté et l'accessibilité des lieux et de bien ranger les outils.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la liste des priorités de la localité;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact socioéconomique, car il accueille beaucoup de touristes et vacanciers.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2018-08-16-01

D'ACCORDER à Mont Fenouillet à cheval une subvention pour la réalisation de son projet « Entreposons nos équipements de travail ». Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 17 820,40 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 14 256,32 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 564,08 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.6. PIEC-02 – PROJET DE CONSTRUCTION DE SERRE ÉDUCATIVE

La serre servira durant la période estivale et fournira des légumes aux repas communautaires des trois localités (Val-Paradis, Beaucanton et Villebois).

En juillet 2019, le DEP en horticulture débutera et il y aura également un programme d'insertion sociale supervisé par le CJE (Carrefour jeunesse-emploi) de VVB. Pour 2019, ils feront la culture de légumes et de fleurs, dont la vente servira à créer un emploi et à l'entretien de la serre.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la liste des priorités de la localité;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact socioéconomique pour les localités de Valcanton et Villebois;

CONSIDÉRANT QUE le projet crée et maintient un emploi;

CONSIDÉRANT QUE le projet peut devenir un projet pilote pour d'autres municipalités ou localités.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2018-08-16-02

D'ACCORDER au Comité de développement social de Villebois une subvention pour la réalisation de son projet « Projet de construction d'une serre éducative ». Cette subvention correspondra à 18 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 14 369,54 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 11 495,63 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;

- 20 % de la subvention restante, soit 2 873,91 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.7. PMD-24 – SÉJOUR EXPLORATOIRE À LEBEL-SUR-QUÉVILLON

Dans le but de pallier les besoins de main-d'œuvre chez Nyrstar mine Langlois et afin d'augmenter l'offre de formation au Centre de formation professionnelle de la Baie-James, la Commission scolaire de la Baie-James et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de Montréal ont développé un partenariat. Les deux commissions scolaires travaillent donc de concert pour répondre efficacement à des réalités socioéconomiques et démographiques propres à chacune de leur région : un besoin d'intégration de la main-d'œuvre dans l'industrie minière nord-québécoise et la présence d'une population immigrante à Montréal à la recherche d'une qualification et d'une diplomation.

Ce projet consiste donc à offrir un séjour exploratoire de deux jours à 25 candidats potentiels (sélectionnés à la base d'entrevues des partenaires) et leur conjoint(e) au cours duquel ils auront l'opportunité de découvrir la Ville de Lebel-sur-Quévillon comme milieu de vie, de visiter leur futur environnement d'étude et de travail. Ils auront ainsi un portrait réaliste de la région et seront à même de faire un choix éclairé et ainsi, peut-être décider de demeurer à Lebel-sur-Quévillon à la suite de leur programme de formation.

Le séjour exploratoire aura lieu du 28 au 30 septembre 2018.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est admissible et que le projet s'inscrit dans l'un des objectifs de l'entente Programme Mobilisation-Diversité 2017-2019 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

CONSIDÉRANT QUE l'action 4.13 du Plan d'action de la Baie-James de l'entente PMD 2017-2019 consiste à contribuer au financement de projets ponctuels non prévus au plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE cette même action affiche, au 31 juillet 2018, un résiduel de 19 841 \$, dont 13 821 \$ au niveau de la contribution du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPMD-2018-08-16-01

D'OCTROYER à la Commission scolaire Baie-James une subvention pour la réalisation de son projet « Séjour exploratoire à Lebel-sur-Quévillon ». Cette subvention correspondra à 38 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 8 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- l'approbation du projet par le comité de gestion de l'entente;
- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 62 % des coûts de réalisation admissibles.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 6 400 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 600 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.8. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

CONSIDÉRANT la résolution **ARBJCA-2017-03-23-18** autorisant la directrice générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

CONSIDÉRANT l'octroi d'aide financière par la directrice générale pour les projets mentionnés ci-après.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-36

D'ENTÉRINER les décisions de la directrice générale pour les projets suivants, totalisant **17 924 \$** :

PDC-01_Richesses naturelles en découverte 2018_CHI	5 000 \$
PDC-02_Revitalisation du jardin de l'espoir_LSO	1 700 \$
PDC-03_Supercross 2018_CHI	3 500 \$
PDC-04_Noël des campeurs 2018_VAL	1 520 \$
PDC-05_Les 5 à 12 ans à vos pinceaux pour le calendrier 2019_VAL	1 516 \$
PIEC-04_Rénovation des locaux du CPE Peluches et Baluchons	<u>4 688 \$</u>
Total	17 924 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. RÉSEAU DE COMMUNICATIONS EEYOU

Afin de poursuivre l'implantation du réseau de fibre optique sur le territoire, le Réseau de communications Eeyou a besoin d'aide financière. Conséquemment, le comité exécutif de l'Administration régionale Baie-James appuie cette demande.

CONSIDÉRANT QUE la Phase 3 du projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Baie-James (*Fiber to the Home* – « FTTH ») nécessite des investissements de 8,4 M\$;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont amorcées avec Québec Branché et Industrie Canada pour le financement d'une partie des coûts du projet et que cette contribution pourrait atteindre 2 M\$;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ a accordé une première subvention de 175 000 \$ au Réseau de communications Eeyou pour le projet FTTH, soit le relevé terrain dans les villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami, pour ensuite être en mesure de faire l'ingénierie technique du projet;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet a été faite à chacune des villes jamésiennes;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ est l'un des copropriétaires du Réseau de communications Eeyou;

CONSIDÉRANT l'importance de ce réseau pour la région;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif recommande d'octroyer l'aide financière demandé par le Réseau de communications Eeyou.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-37

DE PARTICIPER à hauteur de 1 000 000 \$, et ce, à partir du Fonds Eastmain, ce qui portera la participation de l'ARBJ au projet FTTH à 1 175 000 \$;

QUE cette aide financière soit conditionnelle à la participation financière globale de 2 000 000 \$ de Québec Branché et Industrie Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. MISE EN PLACE D'UN OBNL AFIN DE CONSTITUER LE PÔLE RÉGIONAL D'INNOVATION NORDIQUE

Dans le cadre d'un appel de projets du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, un partenariat formé du Gouvernement de la nation crie, de l'Administration régionale Baie-James et de la SDBJ a déposé une proposition visant à constituer un pôle régional d'innovation.

Les règles administratives de l'appel de projets font en sorte qu'aucun des 3 partenaires ne peut déposer un projet en son nom. Ainsi, aux fins de pouvoir respecter les délais pour le dépôt d'un projet, les partenaires ont spécifié qu'un OBNL allait être constitué par ces derniers pour devenir le Pôle régional d'innovation advenant que le gouvernement retienne la proposition.

Le 31 mai 2018, nous recevons une correspondance du gouvernement du Québec nous confirmant que notre proposition avait été retenue.

Il y a donc lieu pour les partenaires de mettre en place les divers éléments requis afin de constituer le Pôle régional d'innovation, entre autres, un OBNL qui sera signataire de l'entente avec le gouvernement du Québec pour la mise en place du pôle régional d'innovation.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a lancé un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation;

CONSIDÉRANT QUE les régions dont les projets auront été retenus bénéficieront d'une enveloppe de 400 000 \$ par année pour 4 ans afin de financer les travaux de leur pôle d'innovation;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de la Baie-James, le Gouvernement de la nation crie et l'Administration régionale Baie-James ont formé un partenariat afin de déposer conjointement un projet de pôle régional d'innovation pour le territoire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'actions du pôle sont d'œuvrer à identifier des solutions innovantes sur les enjeux d'habitation, de transport et d'alimentation pour les citoyens de la région, et ce, dans une perspective d'économie circulaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par les partenaires spécifiait qu'un organisme à but non lucratif allait être constitué afin de prendre en charge le pôle advenant que le projet déposé soit retenu;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confirmé que le projet déposé par les partenaires avait été retenu le 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ a pour mandat de favoriser la concertation des partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la participation de l'Administration régionale Baie-James à la mise en place du Pôle régional d'innovation nordique implique qu'elle accepte que sa direction générale soit un des trois membres fondateurs de l'OBNL à être créé avec un représentant de la Société de développement de la Baie-James et du Gouvernement de la nation crie;

CONSIDÉRANT QUE la participation de l'ARBJ à la mise en place de l'OBNL lui confèrera, après sa création, le statut de membre;

CONSIDÉRANT QUE cette participation implique également la possibilité de désigner un représentant de l'ARBJ au sein du conseil d'administration de l'OBNL à être créé;

CONSIDÉRANT QUE la participation de l'ARBJ à la mise en place de l'OBNL n'a pas d'impact sur ses états financiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que les partenaires partagent, à parts égales, les frais de constitution et de mise en place de l'OBNL.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay,

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-38

DE MANDATER Mme Marie-Claude Brousseau, dans le cadre de ses fonctions de directrice générale par intérim à l'Administration régionale Baie-James, à être un membre fondateur d'un OBNL en partenariat avec des représentants de la Société de développement de la Baie-James et du Gouvernement de la nation crie afin de constituer le Pôle régional d'innovation nordique;

D'AUTORISER que l'ARBJ assume le tiers des frais de constitution et de mise en place de l'OBNL pour un montant maximum de 3 000 \$, conditionnellement à ce que la Société de développement de la Baie-James et le Gouvernement de la nation crie assument respectivement le tiers de ces coûts également.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. COMITÉ MOTONEIGE

L'Administration régionale Baie-James travaillera avec les gens du milieu et Tourisme Baie-James pour mettre en valeur le patrimoine qui s'est bâti au fil des années.

21. DIVERS

21.1. REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS À MADAME JOSÉE BOUCHARD

CONSIDÉRANT l'excellent travail accompli lorsqu'elle occupait le poste de directrice générale de l'Administration régionale Baie-James.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-39

D'OFFRIR nos sincères remerciements et félicitations à Mme Josée Bouchard pour le travail accompli à l'Administration régionale Baie-James lors de son mandat de directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.2. PARC ROBERT-A.-BOYD

Il est porté à l'attention des administrateurs que le parc Robert-A.-Boyd de Radisson cessera ses visites et fermera ses portes le 10 septembre prochain. Ce parc contient beaucoup d'histoire quant aux travailleurs qui ont contribué à la construction des barrages de la Baie-James et un travail colossal a été fait afin que le nom de ces travailleurs soit inscrit sur des monuments mémoriaux pour conserver ces mémoires.

CONSIDÉRANT l'annonce de la fermeture imminente du Parc Robert A.-Boyd;

CONSIDÉRANT QUE des monuments mémoriaux ont été érigés en l'honneur des travailleurs qui ont contribué à la construction des barrages de la Baie-James;

CONSIDÉRANT ces monuments contiennent une partie de l'histoire du développement de la région.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-40

QUE les monuments mémoriaux où les noms des travailleurs de la Baie-James sont inscrits, soient rapatriés dans le milieu afin que ces dernières puissent relater l'histoire aux gens de la région.

QUE ce projet en soit un collectif pour conserver les mémoires en région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.3. MOTION DE FÉLICITATIONS

Pierre-Alexandre Bédard a remporté le Championnat de la PGA du Canada à l'âge de seulement 23 ans et il n'a pas l'intention de s'arrêter là. Le golfeur natif de Chibougamau n'a qu'un seul objectif en tête : atteindre les circuits Mackenzie et Web.com dans un avenir rapproché.

À cet effet, les administrateurs désirent lui transmettre une motion de félicitations.

CONSIDÉRANT QUE M. Bédard est natif de Chibougamau et que ses exploits sportifs sont une fierté pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE sa détermination constitue un exemple et démontre que tout est possible pour les jeunes Jamésiens.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-41

D'OFFRIR une motion de félicitations à M. Pierre-Alexandre Bédard pour avoir remporté le Championnat de la PGA du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. PROCHAINE SÉANCE

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-42

QUE la prochaine séance se tienne à Beaucanton, le 20 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-08-16-43

DE LEVER la séance à 14 h 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire